

Neuf conseillers fédéraux

L'histoire, dans son cheminement, ne produit pas que des effets de scène, des drames mondiaux, théâtre onusien et réalités de la guerre. Elle révèle aussi son action en profondeur par un simple fendillement de surface. En Suisse, une de ces craquelures questionne l'organisation du gouvernement fédéral. Les sept sont à l'étroit dans leur habit collégial. Les raisons en sont connues et inventoriées. Des compétences nombreuses et lourdes ont été déléguées à l'Etat central. La démocratie directe est dévoreuse de temps et de forces: consultations, négociations avec les associations, avec les cantons. Négociations encore avec l'Union européenne où chaque conseiller fédéral a comme interlocuteurs deux à trois ministres européens. Enfin, les décisions du gouvernement sont l'aboutissement d'une discussion collégiale authentique qu'aucun autre pays ne pousse au même degré. L'idée simple de dédoubler certains départements et d'augmenter en conséquence le nombre des conseillers fédéraux s'est heurtée à des résistances secrètes ou explicitées. Chaque détenteur d'une autorité, même surchargé, est porté à défendre son territoire. Déléguer oui, partager non. Jusqu'à quel nombre de codécideurs la collégialité peut-elle être sauvegardée? Plus les ministres sont nombreux, plus la présidence doit être organisée, ce qui n'est pas compatible avec le tournus annuel prévu par la Constitution. Or toute présidence renforcée est ressentie par les membres du collège comme une atteinte à leur égalité de droits. Toutes ces raisons ont poussé le Conseil fédéral à

proposer des solutions qui aménagent le statu quo sans le modifier franchement: proposition (écartée par le peuple) de nommer des secrétaires d'Etat, proposition à l'étude aujourd'hui de créer des ministres délégués. Cependant, à une étonnante majorité, le Conseil des Etats a proposé de passer à neuf conseillers fédéraux. En apparence cosmétique, cette modification franche et claire exigera un débat sur des points fondamentaux.

Tout d'abord, il faudra décanter le sens de la «formule magique». Certes, au premier abord, chaque parti peut espérer sauvegarder son actuelle participation, c'est le cas du PDC, ou mieux la renforcer, c'est la revendication de l'UDC. Mais préalablement, il faudra trancher: la composition du gouvernement répond-elle à un principe de proportionnalité ou est-elle la résultante de critères politiques? Et si elle répond prioritairement à des choix politiques, quels sont ces choix? La redéfinition de la présidence qui dirige les séances du Conseil fédéral et qui, de plus en plus, (cf. DP n° 1551) assume le rôle de chef d'Etat, posera sous un autre angle le même problème.

Le débat concret sur les institutions, celles du XXI^e siècle, est enfin ouvert. Qui gouverne, avec qui, selon quelles orientations? Les élections parlementaires seront l'occasion d'en faire un débat public. AG

Le débat concret sur les institutions, celles du XXI^e siècle, est enfin ouvert. Qui gouverne, avec qui, selon quelles orientations?

Sommaire

Assurance invalidité: La rente prime sur la réinsertion (p. 2)

Droit du bail: La première bataille aura bientôt lieu (p. 3)

Genève: Le logement et l'emploi aux prises avec les frontières (p. 4)

Energie: Les îles à hydrogène (p. 5)

Point de vue: Des ONG à l'OMC: pourquoi faire? (p. 6)

Vieillesse: La course contre le temps (p. 7)

La rente prime sur la réinsertion

Depuis quinze ans les rentiers de l'AI sont en augmentation au détriment de leur réadaptation professionnelle. Le déficit financier de l'assurance est préoccupant.

L'endettement de l'assurance invalidité (AI) est alarmant. Les perfusions via la caisse de l'assurance perte de gain (APG), les hausses des taux de cotisation, le recours à la TVA ou la réduction des prestations - discutés actuellement aux Chambres fédérales - sont des mesures nécessaires mais insuffisantes. L'AI n'est plus adaptée à l'évolution de la maladie et de l'invalidité. Ses difficultés budgétaires sont l'indice d'un malaise plus profond. La forte augmentation des rentiers est un phénomène étranger à la logique simpliste de l'abus.

L'AI intervient dans les cas où l'invalidité porte atteinte à la capacité de gagner un salaire. Pour parer aux dommages d'une maladie ou d'un accident, la réintégration dans la vie professionnelle active devrait primer sur l'attribution d'une rente. Or depuis une quinzaine d'années, c'est l'inverse: la rente prend le pas sur le retour au travail.

La population à risque d'invalidité est à la fois plus âgée et plus jeune, et souffre de pathologies nouvelles. Jusqu'en 1985, les maladies des os et des organes de mou-

vements (26%) devançaient les maladies psychiques (24%). En 1999, ces dernières l'emportent, passant à 36% des cas diagnostiqués contre 31%. Ensemble, elles sont responsables des deux tiers des cas d'infirmité.

Plus âgés et plus jeunes

Les maladies des os concernent surtout des personnes proches de l'âge de la retraite. L'espérance de vie croissante explique leur augmentation tout en compromettant l'acquisition de nouvelles formations. Cependant, des comparaisons à l'échelle européenne montrent que les rentes AI ne remplacent pas des retraites anticipées.

Les maladies psychiques touchent davantage les jeunes (entre 30 et 44 ans). Les femmes semblent les premières victimes. Leur nombre est en constante augmentation parmi les nouveaux rentiers. Et comme le recyclage professionnel est problématique pour ce genre d'affection, la rente devient la règle. Ainsi, dans le stéréotype du rentier AI, la jeune femme frappée d'une maladie psychique a remplacé l'homme de cinquante ans atteint d'une maladie somatique.

Les facteurs responsables des cas d'invalidité psychique échappent encore à l'analyse. Le recul de l'industrie au profit du secteur des services exigerait des compétences nouvelles. Le travail serait de moins en moins physique; l'émotivité, la sociabilité, voire la compétitivité, deviendraient dominantes. L'invalidité témoignerait alors de l'incapacité des individus de s'adapter aux nouvelles conditions productives.

Dans ce contexte, les chômeurs en fin de droit n'aboutissent pas fatalement à l'assurance invalidité. Seulement 2% passent de l'un à l'autre. Il est vrai par contre que les cantons affichant des taux élevés de chômeurs comptent aussi un nombre important de rentiers. La précarité de l'emploi engendre, du chômage bien sûr, mais aussi, et sans lien de cause à effet, des troubles d'ordre social et psychologique conduisant à l'invalidité.

L'AI souffre de son histoire

Imaginée pendant la première moitié du siècle, l'AI répond aux besoins d'une société agricole en train de s'industrialiser et de s'urbaniser. La définition de l'invalidité a germé dans ce terreau. Facile à diagnostiquer, immédiatement visible, l'accident et les maladies congénitales ou somatiques ont des conséquences quantifiables (l'un ou l'autre valent un quart, une moitié ou la totalité de la rente). L'assurance met l'accent sur l'aspect économique: la perte de gain. Les troubles psychiques en revanche

restent difficiles à identifier. Leurs conséquences sur la capacité de travail sont controversées. Il règne une certaine confusion. Les médecins et les offices AI sont souvent démunis face à des maladies équivoques, résistants à des évaluations standardisées (les disparités cantonales sont patentées). Dans le doute, la réponse sera le plus souvent favorable, mais elle ne sera pas forcément la plus adaptée. On sait que les mesures de réinsertion seront inutiles, une fois sur deux, dans les cas des maladies psychiques (80% de réussite pour les maladies somatiques). La rente sera malheureusement la seule solution, jusqu'à l'âge de la retraite.

Le monde et la maladie ont changé. L'AI est un révélateur. Accuser la fraude généralisée ne sert à rien. C'est sa mission qui est devenue plus complexe. Appelée à prendre un volume grandissant de décisions, elle manque de moyens pour apprécier les conséquences de l'invalidité sur le corps social. *md*

Message du Conseil fédéral, juin 2000 (www.admin.ch, DFI, OFAS)

«Pourquoi y a-t-il de plus en plus de rentiers AI», Béatrice Breitenmoser et al., *Sécurité sociale* n°6, OFAS, 1999.

Christopher Prinz, *European disability pension policies*, European Centre for Social Welfare Policy and Research, Vienna, 2002. www.euro.centre.org

La Suisse et l'Europe

Les dépenses pour l'invalidité sont élevées dans tous les pays européens. En Suisse, malgré l'état des finances de l'AI, celles-ci représentent seulement le 1,09% du PIB, alors que ce taux est de 4,06% au Pays-Bas, par exemple. La part des rentiers demeure raisonnable. En revanche leur croissance se poursuit à un rythme plus soutenu que dans le reste de l'Europe. ■

La première bataille aura bientôt lieu

Lil règne comme une atmosphère de veillée d'armes. Pas seulement en politique internationale, mais aussi, avec heureusement moins de bruit de bottes, entre bailleurs et locataires helvétiques. Rappelons que le Parlement avait la possibilité d'éviter l'affrontement et d'adopter un compromis qui avait été négocié entre les représentants des milieux intéressés. Après que Pascal Couchepin y a opposé son veto, les Chambres n'ont toutefois pas voté les bonnes résolutions de l'accord «romand». Le référendum lancé par l'ASLOCA contre la révision du Code des obliga-

tions adoptée par le Parlement, censé servir de contre-projet, va aboutir sans aucune difficulté. Ce sera la deuxième bataille.

L'initiative vise la réduction des effets pervers

La première manche se jouera le 18 mai 2003 où l'initiative de l'ASLOCA «pour des loyers loyaux» est quelque peu noyée dans la rivière des neuf objets soumis au vote. Le titre de l'initiative n'est en l'occurrence pas usurpé: le texte n'a rien d'un brûlot proudhonien qui prônerait l'abolition de la propriété privée. Il s'agit simplement de consacrer le système actuel de

fixation des loyers en diminuant quelques uns de ses effets pervers.

La variation du taux hypothécaire devra notamment être calculée sur la base de moyennes établies sur cinq ans. En outre, l'initiative préconise d'abandonner la référence aux loyers des quartiers qui s'est révélée impraticable, car elle n'a eu pour effet que de surcharger les juridictions de litiges - ce qui prouve son opacité - et d'adopter une référence à un loyer statistique. Enfin, le texte de l'ASLOCA renforce quelque peu la protection procédurale des locataires, en généralisant l'emploi d'une formule officielle lors du changement de locataire et en permettant une contestation plus facile du loyer initial.

Les baisses des loyers sont insuffisantes

Selon les milieux immobiliers, la méthode de fixation des loyers préconisée par l'initiative serait décourageante pour les investisseurs. Cette argumentation n'est toutefois pas souvent relayée par des chiffres. Ceux-ci parlent pourtant d'eux-mêmes.

Ces cinq dernières années (entre février 1998 et février 2003), l'indice des loyers calculé par l'Office fédéral de la statistique a augmenté de 6.31%. Or, entre temps, les taux hypothécaires, qui continuent à déterminer en grande partie les coûts du bailleur, ont chuté de 4.25% à 3.25%. Cette baisse permet au locataire de demander une baisse de loyer correspondante de 10.71%. Même si l'on tient compte de la compensation du renchérissement, les loyers auraient dû baisser de près de 10%, si les actuelles règles du jeu

avaient été appliquées à la lettre!

L'initiative ne bouleverse en rien la donne, elle ne fait que diluer les effets des variations des taux hypothécaires dans le temps. Peu d'investisseurs peuvent en outre se prévaloir de critères aussi constants que ceux qui régissent le marché locatif. Beaucoup de spéculateurs qui ont placé leur magot dans des valeurs volatiles, hier envolées aujourd'hui effondrées, regrettent certainement de ne pas avoir investi dans la pierre.

L'initiative comporte également un deuxième volet dont on parle beaucoup moins dans le grand public, mais qui chicane finalement beaucoup plus les défenseurs des bailleurs. En effet, la protection des locataires contre une résiliation de bail serait renforcée de manière non négligeable. A l'heure actuelle, un locataire doit prouver qu'une résiliation était abusive pour obtenir son annulation; le projet propose de renverser le système: le bailleur devra désormais apporter la preuve que sa résiliation est justifiée. Fini le fait du prince. Voilà qui fait grincer des dents dans des milieux immobiliers attachés au sacro-saint principe de la liberté contractuelle.

Audacieuse sur ce dernier point, l'initiative risque, hélas, de ne pas trouver la double majorité requise. Perdre une bataille, ce n'est jamais perdre la guerre. Le résultat donnera une indication précieuse des rapports de force lors de la deuxième bataille que sera le vote sur la révision du Code des obligations. Entre temps auront lieu certaines élections où l'on peut souhaiter que le sujet revienne sur le devant de la scène. *ad*

Constitutionnaliser une ordonnance

Actuellement, la référence au taux hypothécaire - qui a si mauvaise presse - ne figure pas dans le Code des obligations. L'article 269a CO ne se réfère qu'à des critères généraux. C'est l'ordonnance du Conseil fédéral du 9 mai 1990 sur le bail à loyer et le bail à ferme d'habitations et de locaux commerciaux (OBLF, RS 221.213.11) qui définit ce que l'on doit entendre par «hausse de coûts» et «compensation du renchérissement».

Article 13 al. 1 OBLF:

«Une augmentation du taux hypothécaire de _ pour cent donne droit, en règle générale, à une hausse maximum de loyer de:

- 2 pour cent quand les taux hypothécaires dépassent 6 pour cent;
- 2,5 pour cent quand les taux hypothécaires se situent entre 5 et 6 pour cent;
- 3 pour cent quand les taux hypothécaires sont inférieurs à 5 pour cent.

S'il se produit une baisse du taux hypothécaire, le loyer doit être réduit en proportion, à moins que les économies qui en résultent par le bailleur soient contrebalancées par une hausse des coûts».

Article 16 OBLF:

«L'augmentation du loyer visant à compenser le renchérissement pour le capital exposé aux risques au sens de l'article 269a, lettre e, du code des obligations ne peut dépasser 40 pour cent de la hausse de l'indice suisse des prix à la consommation ».

Si l'initiative est acceptée, la référence au taux hypothécaire figurera dans la Constitution fédérale. Tant pis pour l'esthétisme juridique. A défaut d'initiative législative, il n'existe pas d'autre moyen pour passer par dessus la volonté parlementaire! ■

Le logement et l'emploi aux prises avec les frontières

Les rapports de force marquent le territoire de leur empreinte. Il y a le territoire des modestes et celui des riches. A Genève, presque île politique dans un espace restreint, cette division est particulièrement visible. Les communes de la périphérie, sur la rive droite du Rhône et entre Arve et Lac, hébergent la majorité des logements sociaux, assument des dépenses sociales élevées sans pour autant bénéficier de rentrées fiscales importantes. En prime, elles souffrent de nuisances telles que l'autoroute, l'aéroport et les dépôts d'essence.

Réagissant enfin à la pénurie de logements, le Conseil d'Etat propose des déclassifications de terrains dans quatorze communes. Celles qui abritent l'essentiel des logements sociaux estiment qu'elles ont suffisamment donné. D'autres seraient prêtes à accepter de nouvelles zones à bâtir, mais à condition que ne leur soient pas imposés des quotas de logements sociaux. Par ailleurs, les communes hésitent face aux coûts qu'exige l'équipe-

ment de ces zones. C'est pourquoi les socialistes genevois suggèrent de mettre ces coûts à la charge du canton.

Mais cette mesure ne suffira pas à concrétiser des réalisations d'envergure, à la mesure des besoins actuels. Pour débloquer le dossier prioritaire du logement, pour que la construction démarre enfin, l'accord de tous les partenaires est indispensable: partis politiques, communes et investisseurs. Et cet accord ne verra le jour que si chacun est prêt à des concessions. En particulier doit être trouvée une répartition équilibrée des logements sociaux sur le territoire.

L'agglomération genevoise déborde la frontière

Pourtant Genève ne peut plus espérer résoudre ses problèmes dans le cadre étroit de son territoire politique. Du sommet du Salève, on ne peut pas toujours distinguer la frontière franco-suisse. Dans les faits, Suisse et Français habitent une même région urbaine. La couronne bâtie,

de l'Ain à la Haute-Savoie, enserme Genève. C'est une nouvelle Genève de 210 000 habitants qui ne cesse de se développer.

Mais malgré cette homogénéité visuelle, la frontière, bien qu'elle soit perçue comme artificielle, continue de générer son lot de frustrations, de sentiments d'inégalité. Lors d'une récente assemblée convoquée par les syndicats genevois sur le thème du chômage, des chômeurs du secteur de l'informatique ont dénoncé la concurrence des travailleurs français qui se contenteraient de salaires inférieurs. Un ressentiment que l'on retrouve de l'autre côté de la frontière à propos du coût élevé du logement provoqué par la demande genevoise.

Genève est fière des lieux prestigieux que sont le rectangle d'or autour de l'aéroport et les organisations internationales. Cependant, elle ne devrait pas oublier le reste de sa couronne qui se développe dans le plus grand désordre urbanistique. Penser le territoire en termes de travail, de logement et de déplacement, tel est le défi. *cb, jd, dm*

Berne

L'histoire à l'envers

En cette fin d'hiver, il est beaucoup question d'histoire suisse. Le 6 mars, l'Eglise française de Berne, «seul lieu de rassemblement qui ait subsisté» depuis 1353 a accueilli «l'acte officiel célébrant les 650 ans de la Berne confédérée.» A cette occasion, la *Berner Zeitung*, principal quotidien du canton, consacre une série d'articles pour faire le point sur cet événement.

Le 1^{er} mars, Konrad Tobler, chef de la rubrique culturelle, a fantasmé avec des experts du Musée d'histoire de Berne sur cinq dates historiques: 1339,

la bataille de Laupen; 1476, la bataille de Morat; 1528, l'adoption de la Réforme; 1653, la guerre des paysans; 1798, la chute de l'Ancien Régime. Que serait-il advenu si les vainqueurs bernois avaient été battus? La lecture est à la fois intéressante et divertissante. Voici le résultat.

Après la défaite de Laupen, avec le triomphe de la Savoie, Chambéry devient capitale. En 1976, l'adhésion à l'Europe coupe l'herbe aux efforts autonomistes de la Ligia Bernese.

Après la perte de Morat et suite à un mariage, l'Empire des

Habsbourg fait partager aux Bernois le sort des Germains.

La Réforme rejetée, un évêque permet à la Collégiale de devenir cathédrale. Ultérieurement, l'évêché devient archevêché. Sage, le Grand Duché d'Helvétie, créé par Napoléon, prospère comme paradis fiscal.

Les paysans l'emportent en 1653 mais ils ne savent pas gérer les affaires de l'Etat. Les troupes vaudoises permettent la constitution d'un régime aristocratique valdo-bernois avec Lausanne comme capitale. Le pays est rattaché à la

France en 1945.

Quant à 1798, la victoire de l'Ancien régime aboutit à la proclamation par Lénine d'une République bernoise des Conseils de la classe paysanne socialiste. Celle-ci adhère à l'URSS en 1924. Actuellement, Berne, aussi pauvre que l'Albanie, survit grâce à l'aide économique massive de l'Union Européenne.

Avec des «si» on pourrait mettre Paris dans une bouteille mais la fantaisie historique peut être aussi une source de réflexion. Même si on ne refait pas l'histoire. *cfp*

Les îles à hydrogène

On parle beaucoup de nouvelles sources d'énergie. L'hydrogène semble promettre un avenir radieux. Il pourrait remplacer le pétrole. Même si la diversité des ressources est le meilleur garde fou contre la pénurie.

Le 21 avril, début de l'été arctique, l'Islande - petit pays de 280 000 habitants - s'envolera vers un futur *no oil*. La première pompe à hydrogène du monde entrera en service dans une station d'autobus. C'est le début d'un programme révolutionnaire pour s'affranchir des combustibles fossiles. Pollution et dépendance énergétique ne seront plus que des mauvais souvenirs. Pour le bonheur de Jules Verne qui écrivait en 1874, dans un livre intitulé *L'île mystérieuse*, qu'un jour l'eau serait employée comme combustible fournissant une source de chaleur et de lumière inépuisable.

Il est vrai que l'hydrogène est présent en grandes quantités sur la terre, mais rarement à l'état pur. Il faut l'isoler et, pour ce faire, il faut de l'énergie, si possible renouvelable. Voilà pourquoi l'Islande est à l'avant-garde. L'île est riche en énergie hydroélectrique et géothermique, idéales pour produire l'hydrogène via l'électrolyse (de l'électricité qui sépare l'hydrogène de l'oxygène). Un consortium, le *Iceland New Energy*, réunissant trois mul-

tinationales - *Shell, Daymlier Chrysler* et *Norsk Hydro* - et des institutions publiques islandaises qui en contrôlent le 51%, a été mis en place pour réaliser le projet financé en partie par l'Union européenne. L'ambition, à peine cachée, est de devenir le Koweït du Nord. Au lieu du pétrole, l'Islande vendra du gaz.

Hawaii suit l'exemple. L'île japonaise de Yakushima aussi. Des investisseurs publics et privés tentent d'y produire de l'hydrogène pour l'exporter dans le reste du monde. Il s'agit d'implanter des petites centrales hydrauliques, exploitant l'eau présente en abondance sur toute la surface de l'île, et d'utiliser l'énergie obtenue pour produire de l'hydrogène par électrolyse.

La Suisse au cœur de la recherche

La Suisse participe de son côté à plusieurs programmes européens de développement des piles à combustible: des transformateurs d'énergie alimentés par des gaz tels que l'hydrogène. Elle mène aussi des recherches de pointe dans ses hautes écoles en collaboration avec *Sulzer*. Trois projets pilotes ont

ainsi vu le jour dans la région bâloise. Ces expériences testent la production simultanée d'électricité et de chaleur au moyen de systèmes décentralisés, proches du consommateur-client. L'institut d'énergie et systèmes électriques (IESE) de l'École d'ingénieurs du canton de Vaud est en train de réaliser à son tour des bateaux propulsés par des piles à combustibles dont un prototype navigue déjà sur le lac de Neuchâtel.

En revanche, la production d'hydrogène n'est pas à l'ordre du jour. Pourtant, la Suisse, à l'image des autres îles, dispose d'un réseau hydroélectrique performant. Pourquoi alors ne pas envisager un projet destiné à l'exportation d'hydrogène sur les marchés du monde entier, déprimés par l'épuisement imminent des gisements pétroliers?

Olivier Buchli de *Htceramix* est dubitatif. Bien sûr, l'hydrogène est un vecteur énergétique tout à fait intéressant. Mais les ressources renouvelables du pays sont insuffisantes pour envisager un projet de cette envergure. Le rendement et les difficultés de stockage nuisent à sa rentabilité. Le potentiel encore sous-estimé de la biomasse - l'énergie solaire transformée en énergie chimique par l'action des organismes vivants sur terre, qui pourrait couvrir du 8 à 10% des besoins énergétiques du pays - semble bien plus prometteur. Les bio-gaz, obtenus par fermentation notamment, peuvent alimenter en carburant des moteurs traditionnels ou des piles à combustibles

dont l'industrie automobile est très friande. Sans parler de la fourniture d'énergie «stationnaire» délocalisée pour les bâtiments ou l'exploitation industrielle. Au lieu de passer d'un monopole à un autre, comme le laissent entendre les partisans de l'hydrogène, l'avenir repose probablement sur la multiplication des sources et sur la complémentarité des systèmes de production, de gestion et de contrôle d'approvisionnement et de distribution d'énergie. *md*

Emilio Piervincenzi, «Islanda, addio alla benzina», *La Repubblica*, 20 février 2003.

Ingénieurs et architectes suisses, IAS, n°14, 25 juillet 2001

www.newenergy.is

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Claude Bossy (cb)
Alex Dépraz (ad)
Gérard Escher (ge)
Lala Gagnebin
André Gavillet (ag)
Daniel Marco (dm)
Charles-F. Pochon (cfp)
Anne Rivier

Responsable administrative:
Anne Caldeleri

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Abonnement annuel: 100 francs
Etudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch

Une entreprise vaudoise

Depuis 2000, *HTceramix SA* - créée par d'anciens étudiants de l'EPFL - vise la commercialisation de piles à combustible générant à la fois de la chaleur et de l'électricité - selon le principe de la «cogénération» - avec le soutien et la collaboration de l'École Polytechnique et le financement de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) et du Fonds de la recherche de l'Union gazifière suisse (FOGA).

www.htceramix.ch

Des ONG à l'OMC : pour quoi faire?

Quelles ONG? Que représentent les ONG? Qui défendent-elles? Quels sont leurs objectifs? Comment fonctionnent les négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC)? Pourquoi les ONG aimeraient-elles tout à coup participer aux négociations à Genève plutôt que participer au dialogue politique national?

Les négociations commerciales multilatérales se déroulent entre gouvernements. C'est historique et logique, dans le sens où elles portent d'abord sur les droits de douane, une prérogative éminente de tout gouvernement, puisqu'il s'agit de la perception d'impôts nécessaires au financement de son fonctionnement. Les droits de douane sont parmi les premières taxes perçues par les gouvernements et, pour les pays en développement, ils représentaient, après leur indépendance, une proportion très importante de leur budget. Maintenant, avec d'une part la libéralisation, d'autre part l'introduction d'autres taxes, telles que la TVA ou les impôts directs, cette proportion a nettement baissé. C'est du reste un dilemme pour beaucoup de pays coincés entre la pression vers la libéralisation et les exigences budgétaires.

Pour les pays industrialisés, les droits de douane représentent moins de 5 % de leurs revenus, donc une quantité négligeable, et Monsieur Villiger ne s'est jamais opposé à des concessions tarifaires négociées par son collègue Couchepin ou son prédécesseur Delamuraz.

L'OMC n'est pas démocratique

Les négociations se déroulent entre les grands partenaires commerciaux, c'est-à-dire la plupart du temps entre les États-Unis, l'Union européenne et éventuellement des groupements tels que celui des producteurs céréaliers lors de l'Uruguay Round. Les autres attendent dans les couloirs et se perdent en conjecture chaque fois qu'un négociateur sort de la réunion. La Suisse est de ceux-là.

Voilà une première chose qui agace profondément les ONG. En effet, les fuites émanant du Conseil de sécurité à l'ONU, même en ce moment de tension politique extrême, sont plus nombreuses que celles émanant des pré-négociations de l'OMC. Et pourtant, les enjeux économiques d'une guerre au Moyen Orient semblent tout aussi importants.

Une autre chose qui, elle, n'a pas l'air d'agacer les ONG: c'est le «paquet» final qui est à prendre ou à laisser. On peut effectivement se demander pourquoi chaque pays ne pourrait pas signer les accords qui lui conviennent et laisser de côté ceux qui lui coûtent particulièrement cher en termes sociaux et économiques. En principe, les grands accords internationaux ne se signent pas à la carte, mais un gouvernement peut ratifier et émettre des réserves. Par exemple, la Suisse a émis des réserves sur le nouveau code des droits de l'enfant, parce que le travail des enfants dans l'agriculture est autorisé en Suisse, alors que le code interdit tout travail en dessous d'un certain âge.

Ceci dit, l'OMC vaut ce que les gouvernements des pays membres valent, ni plus ni moins. Comme toutes les institutions internationales. Et il en va de même pour les ONG. En ce moment, nos gouvernements européens, et malgré les noms des partis au pouvoir, défendent les intérêts bien défendus, c'est-à-dire ceux des groupes qui ont les moyens financiers

de se faire entendre. Et il en va de même dans les pays en développement. On peut donc se demander si l'agacement des ONG face à l'OMC ne fait pas partie de l'agacement général contre la démocratie, l'impression que les parlements et les gouvernements ne nous représentent plus. Alors ma question est: est-ce que vouloir participer aux négociations de l'OMC, plutôt que se battre sur le terrain national, va faire avancer la démocratie et faire prendre en compte les impacts potentiels, sociaux et économiques, des négociations?

Les ONG délaissent les politiques nationales

Moi, je suis de plus en plus agacé par les ONG qui ne font RIEN sur le plan national – je parle de la Suisse – et qui veulent aller défendre les intérêts des paysans du Kerala ou du Mato Grosso. Je me demande si l'arrogance et le paternalisme déployés ne sont pas une fuite devant nos responsabilités ici et maintenant. J'aimerais voir les ONG crier au scandale face au secret dans lequel l'administration fédérale tient le peuple suisse en ce qui concerne les services que nous serions prêts à ouvrir à la concurrence étrangère. Le 13 février, Susan George faisait une conférence sur le sujet à Neuchâtel. Dans son compte rendu, le Syndicat des services publics, qui l'avait invitée, ne dit pas un mot de la situation en Suisse. A croire que le public n'a aucune préoccupation pour l'avenir dans notre pays.

Pourquoi les ONG européennes se bouchent-elles les yeux sur la politique agricole et son impact sur les migrations? On apprend qu'il y a surproduction en Suisse et qu'il est proposé aux paysans de faire du carburant avec la betterave alors qu'il faut importer des légumes biologiques de l'Europe du Sud-Est. La taxation écologique est urgente et un moratoire sur les négociations agricoles devrait être prononcé, en attendant que les nouvelles taxes aient remis les choses à leur place, c'est-à-dire que les dégâts à l'environnement engendrés par les transports internationaux soient inclus dans le prix des marchandises, ce qui va immanquablement redistribuer les cartes des paysans dans le monde entier.

La discussion sur les subventions agricoles n'a pas lieu. Elle n'a pas lieu en partie, parce que les ONG ne veulent pas voir qu'il y a une concurrence effective entre les paysans du Nord et ceux du Sud. Une taxation écologique permettrait en tout cas de diminuer les distorsions économiques actuelles et de commencer des négociations sur une base plus saine.

On a déjà parlé dans ces colonnes (DP n° 1543) des effets pervers des politiques commerciales sur la migration. Il faut que les pays en développement, c'est-à-dire leurs gouvernements, se défendent et exigent de pouvoir également se faire une place au soleil sur le marché mondial. Les pays les plus pauvres ont maintenant déposé un paquet de 80 demandes non négociables auprès de l'OMC. Enfin ils unissent leurs forces. Sinon la seule chose qu'il leur reste à faire est de sortir de l'Organisation mondiale du commerce.

En conclusion, pour moi, si les ONG ne se jettent pas dans le débat au niveau national, elles ne seront pas plus crédibles que les gouvernements.

Lala Gagnebin

La course contre le temps

Une Américaine de 50 ans a aujourd'hui une espérance de vie de 81 ans. Si d'un seul coup cancer, affections cardio-vasculaires et diabète venaient aujourd'hui à être vaincus par la science, l'espérance de vie de cette dame s'allongerait à 95 ans. C'est beau, mais c'est encore loin des 120 ans dépassés par Jeanne Calment. Pour atteindre cette cible, éliminer les maladies ne suffit pas; il faut ralentir le vieillissement. La biologie cellulaire s'y attache. Sans attendre évidemment l'issue du débat sur l'âge de la retraite.

Les causes de la longévité sont certainement plurielles. Il est donc étonnant que l'on s'évertue à leur dissection moléculaire. Une première approche, évolutionniste, compare les mutants (spontanés) doués d'une très longue vie, dans des espèces aussi différentes que la levure, la mouche et la souris. Il apparaît que, dans les trois espèces, des mutations concernant les voies enzymatiques de l'utilisation du glucose et de l'insuline rallongent la durée de vie de 300% dans la levure, et de 50% dans le mutant chico de la Drosophile, de 50% encore chez la souris mutante pour un peptide semblable à l'insuline appelé IGF-1. Hélas, dans les trois espèces, la longévité est accompagnée

de nanisme. Une approche complémentaire est endocrinologique. Elle tente de ralentir le vieillissement par la réduction des niveaux d'hormones, telles qu'hormones de croissance, d'insuline, d'IGF-1, et des hormones thyroïdiennes. La recherche s'est concentrée sur des mutants du ver *Caenorhabditis elegans*; elle est difficile chez les mammifères. Une minorité de chercheurs parie encore qu'un nombre très restreint de gènes est responsable du vieillissement. L'un de ces gènes pourrait être SIR-2, qui se réfère à une déacétylase, un enzyme qui régule l'expression d'autres gènes. Les mutants SIR-2 de *Caenorhabditis elegans* vivent effectivement très longtemps. Une autre approche se concentre sur le maintien de l'intégrité du génome de chaque cellule par de nombreux enzymes réparateurs de l'ADN. Une série de maladies congénitales humaines, avec une espérance de vie d'une dizaine d'années, sont effectivement provoquées par des mutations dans ces enzymes réparateurs. Les chercheurs ont déjà créé des souris transgéniques qui vivent moins longtemps en modifiant ces enzymes...

Il reste une dernière approche, la restriction calorique. Depuis 60 ans on sait que priver les

souris de laboratoire régulièrement de nourriture augmente leur longévité de 35%, réduit tumeurs et inflammations et augmente la réponse immunitaire. La médecine de la longévité a donc aussi une solution pour les pauvres qui ne pourraient accéder aux bienfaits de la médecine moléculaire.

Cela tombe bien car la santé mentale des vieux est bien meilleure que ce que l'on croyait. S'ils ne sont pas doués pour réciter une série de nombres qu'on vient de leur présenter, ou pour programmer la vidéo, ils savent évaluer la personnalité de quelqu'un avec bien plus de précision que les jeunes; contrairement à ceux-ci, ils enregistrent l'aspect positif des événements, et la génération des années 1920 reste imbattable en calcul mental. Finalement, beaucoup de tests ont été faits dans des conditions défavorables aux vieux, qui sont matinaux, contrairement aux chercheurs. Il suffit de faire passer les tests de mémoire à court terme le matin plutôt que l'après-midi pour que la différence entre jeunes et vieux se réduise de moitié. *ge*

Science, 28 février 2003.

Navigation

«De l'eau, du vent, des pierres»

La bise, la bise noire, la vaudouise, le vent, le joran, les brises, le rebat ou séchard, la fraidieu et la môleine, deux «exclusivités genevoises», le morgget, les airs de la nuit, un vent d'orage : le bornan. Ce sont les vents du Léman qu'a décrits André Guex, marin et montagnard, un peu baroudeur et admirable professeur de littérature. *Alinghi* a fait triompher, sur eau salée et aux antipodes, un Léman défonctionnalisé, plan d'eau pour régates et ban d'essai du *high-tech*. Mais le lac a connu, au service des

métiers, pêche, transport de sable et de pierres, un perfectionnisme antérieur. «Là, on a longtemps construit, ou caréné, les barques à pierre dont les lignes n'ont guère changé depuis le jour où, pour le service du gouvernement bernois, un charpentier hollandais introduisit sur nos eaux les formes des bateaux de son pays...» Et surtout les bateliers naviguaient avec un sens de l'eau et du vent inégalé.

C'est aux bateliers, aux «bacounis», que le Léman, pendant longtemps, pendant plusieurs siècles, a le plus livré de lui-même. Ces

hommes comprenaient le lac, ce qui est beaucoup plus rare que de savoir naviguer ; ils avaient reçu de lui cette habileté accomplie qui permettait au «Zoulou» à la ceinture rouge de ramener par gros vent d'ouest au port de La Tour, grand comme un mouchoir, son bâtiment de 130 tonnes, l'Espérance, sans casser un œuf. A moins de cent mètres du goulet d'entrée, la barque portait encore deux cent-mètres carrés de voile rouge à moitié carguée, l'étrave mordait l'écu-me et la lourde coque s'arrêtait sur son erre, pointe au vent, à deux

mètres des jetées. Une ancre mouillée, une amarre portée à terre et l'Espérance prenait sa place comme un enfant sage. Du beau travail de barreur qu'aucun homme sur le lac ne saurait faire encore ; il y fallait un sentiment aigu et juste des forces et des masses en jeu ; il y fallait surtout le sens de l'eau, ce fils du temps et de l'observation. *ag*

André Guex, *De l'eau, du vent, des pierres*. Cahiers de la Renaissance vaudoise, 1969.

Voyages accompagnés

Par Anne Rivier

Nous venons de vivre, Mesdames et Messieurs, une expérience extraordinaire. Pour la première fois, nous nous sommes occupés d'un couple.

Jusqu'ici notre clientèle était majoritairement féminine. Pour des raisons commerciales et statistiques (les femmes étant notablement plus nombreuses que les hommes dans cette tranche d'âge-là) nous avons préféré cette catégorie de la population dès le démarrage de nos activités.

Les femmes sont plus courageuses, plus conséquentes; leur sens du sacrifice civique n'est plus à démontrer. Dans les moments cruciaux, elles savent prendre d'elles-mêmes les décisions qui s'imposent.

Nous ne pouvons pas en dire autant de leurs congénères, souvent invalides ou grabataires. Leurs associations, trop dispersées, sont incapables d'inverser la tendance. En refusant de les épauler l'Etat manque à ses devoirs. Les Départements concernés nous avaient pourtant promis des campagnes d'information à l'échelon national, accompagnées de mesures incitatives d'envergure. Nous n'avons rien vu venir. Pas étonnant dès lors que les initiatives privées fleurissent et prospèrent dans un domaine qui touche et inquiète chaque citoyen responsable de ce pays.

Car ne nous voilons pas la face, la situation empire de jour en jour. Malgré les efforts d'assainissement les plus radicaux, nos caisses de pension sont désormais exsangues. Dans deux ans (on le sait maintenant avec certitude) notre généreux système d'assurances sociales aura coulé corps et biens.

Je vous le répète, Mesdames et Messieurs, si nous n'agissons pas, nous allons vers des bouleversements tragiques. L'augmentation régulière de l'espérance de vie, la baisse constante de la natalité forment un mélange explosif redoutable. Les Emeutes des Jeunes de janvier 2008 ne sont qu'un avant-goût de celles qui nous menacent!

L'histoire nous l'a abondamment prouvé: partout où la jeunesse étouffe la société vacille. Si nous n'attaquons pas le problème à la racine, la mise à l'écart des improductifs, le racisme anti-vieux vont se généraliser, se banaliser et anéantir à terme le délicat équilibre de nos institutions.

Au demeurant, l'avenir de notre entreprise est radieux. Il serait hypocrite de ne pas nous réjouir de ce légitime succès. Pionnière dans sa branche, LAST TRAVEL recueille aujourd'hui les fruits des investissements, tant humains que financiers, de ses débuts.

Rappelez-vous, Mesdames et Messieurs. En dépit des difficultés initiales nous ne nous sommes pas découragés, persuadés que la roue allait finir par tourner. Nous avons travaillé des années durant dans des conditions que je qualifierais volontiers d'acrobatiques, tâtonnant dans la zone de brouillard qui sépare le légal de l'interdit, le moral de l'immoral. Jamais nous n'oublierons les anathèmes de nos autorités religieuses, les ratiocinations des commissions d'éthique, les protestations corporatistes des médecins et des soi-

gnants, la résistance des Hôpitaux et des EMS, toutes ces voix qui s'étaient élevées pour nous salir et mettre en doute le Principe de Bienfaisance Ultime de LAST TRAVEL.

Guettés par des lois et une jurisprudence obsolètes nous nous étions d'abord bornés à assister gratuitement les grands malades en phase terminale. Ce juste combat, cet engagement noble et désintéressé pour une «Mort Digne et Autonome» nous avait valu des centaines d'adhésions de militants motivés et leur dévouement sans faille.

L'intense médiatisation qui a suivi a contribué à faire reculer le tabou. Notre Site Internet nous a lancés à l'étranger. Dans l'espace public, les débats autrefois réservés à des cénacles de spécialistes ont suscité une demande à laquelle nous n'aurions pu répondre sans les dons conséquents et le soutien substantiel de quelques industriels visionnaires.

Très vite nous avons été imités, des concurrents se sont engouffrés dans la brèche. Monnayant leurs services, ils ont élargi la gamme des prestations pour appâter la clientèle. Nous n'avons d'autre choix que de nous aligner. Pour plus de crédibilité, pour ne pas décevoir ceux qui nous accordaient leur confiance.

Nous avons entamé des études de marché, basées sur des projections très pointues. Nos démarches ciblées ont eu un impact inespéré auprès des femmes âgées, conscientes des coûts prohibitifs que leur longévité génère à la communauté. C'est grâce à elles que nous sommes leader du traitement géronto-féminin en Suisse.

J'en viens maintenant à notre secteur Etranger. C'est un créneau porteur également. Le couple dont je vous ai parlé tout à l'heure arrivait de Hollande. Lui, atteint d'un cancer incurable, elle, en pleine santé physique mais n'envisageant pas l'existence sans son mari. En tant que Premier Couple Etranger nous leur avons accordé un rabais sur nos tarifs habituels.

Nous les avons accueillis à Kloten. Notre Président Directeur Général les a convoyés dans sa limousine à la Résidence de la Linusstrasse, mieux adaptée que les locaux de la clinique Seefeld. Le docteur Steiner était secondé par Madame Richter, de l'Unité des Soins à Domicile.

Nos clients s'étaient habillés de blanc, des pieds à la tête. Assis sur le lit recouvert de satin, admirables, paisibles, ils ont échangé un bref baiser. Ils ont bu leur cocktail sans ciller. Ils étaient déterminés. Rien ni personne n'aurait pu les faire renoncer.

Monsieur, quarante-quatre ans, s'est libéré en souriant. Avec Madame, trente-huit ans, l'opération a pris son temps. Nous avons dû aider la nature.

Je dois à la vérité de préciser que le docteur Steiner a longuement hésité avant de signer les documents nécessaires. Ça aussi, c'était la première fois. ■